

CAHIERS D'ACTEURS: REGLES ET OBJECTIFS

Contributions au débat

Outre la participation à des réunions et conférences, la commission particulière du débat public (CPDP) invite le public à prendre part au débat public sur le projet EPR « Tête de série » sous forme de contribution écrite.

Toutes les contributions feront partie de l'ensemble des documents du débat dans leur forme initiale. Elles seront ensuite regroupées et mises à disposition pour consultation au siège de la CPDP, incluses dans les pièces annexées à son compte rendu puis archivées.

Cahiers d'acteurs

Au-delà de la présentation du projet par le maître d'ouvrage, des contributions ont pour objectif de mettre à la disposition de toutes les personnes intéressées, les opinions et points de vue en présence et de permettre l'expression de tout organisme (associations, collectivités locales, organisme public ou parapublic) de la vie sociale, économique, professionnelle ou associative, souhaitant ajouter quelque chose aux positions déjà exprimées dans le *dossier d'EDF* et dans le *cahier collectif d'acteurs*, afin de ne pas noyer les citoyens sous des informations redondantes.

Certaines de ces contributions pourront faire l'objet d'une publication spécifique sous forme d'un « cahier d'acteur ». Ces contributions, sélectionnées par la CPDP, seront incluses dans le dossier du débat, mises en ligne sur le site web de la CPDP, distribuées dans les réunions publiques et envoyées à tous ceux qui en auront fait la demande. Elles bénéficieront de conditions de diffusion similaires à celles du *dossier du maître d'ouvrage* et du *cahier collectif d'acteurs*, conditions pouvant différer en Région Basse-Normandie et dans le reste de la France.

1- Critères de sélection

- Les « cahiers d'acteurs » seront sélectionnés en fonction de la pertinence de leur argumentation et de leur intérêt à l'enrichissement du débat.
- Les contributions proposées dans ce cadre sont libres et volontaires, elles expriment les opinions et avis de leurs auteurs et engagent leur seule responsabilité.

- Le contenu et la formulation des contributions doivent respecter les règles habituelles de bonne conduite dans un débat démocratique. Elles doivent porter uniquement sur le débat public du projet EPR « Tête de série ».

2- Processus de publication d'un cahier d'acteur

- Réception des contributions à la CPDP ;
- Examen de la pertinence de la contribution reçue par le Président de la CPDP assisté des membres de la Commission ;
- Renvoi le cas échéant de cette contribution à son auteur avec des commentaires avant réexamen ;
- Décision collégiale (ensemble des membres de la CPDP) de publier ou non la contribution sous forme de « cahier d'acteur » ;
- Aide éventuelle à la mise en forme du texte du « cahier d'acteur ».

3- Règles à respecter

Mise en page sur la base d'une maquette commune (voir ci-après les règles à respecter).

Pour permettre l'expression équitable du plus grand nombre, la CPDP a décidé des règles suivantes :

- 12 000 signes maximum (caractères et espaces compris) ;
- 4 illustrations maximum (tableaux, images, diagrammes...) ;
- les éléments seront envoyés par courrier postal (format écrit) et par courrier électronique (*document Word pour le textes et « .tif » ou « .eps » pour les images aux dimensions 300 dpi à 100% de l'utilisation de l'image*).

Toute contribution devra également comporter :

- le nom de l'organisme ;
- le logo (s'il y a lieu) ;
- son statut ;
- sa vocation ;
- ses objectifs ;
- ses coordonnées complètes (adresse postale, adresse e-mail, télécopie, téléphone, site web, etc.).

*Date de remise ultime des dernières contributions pouvant faire l'objet d'un cahier d'acteur : **15 décembre 2005***

CPDP EPR « tête de série », projet de centrale électronucléaire Flamanville 3
3 rue Treilhard - 75008 Paris
courriel : contact@debatpublic-epr.org